

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1806

26 juillet 2013

SOMMAIRE

Aerium Septem Properties S.C.A.	86683	Henderson Property Management Com- pany (Luxembourg) No. 1 S.à r.l.	86686
Aerium Septem Properties S.C.A.	86683	HWB Consulting & Real Estate S.à r.l. ...	86687
AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l.	86683	Ideal Toitures	86687
Aloes S.A., SPF	86684	Maya Real Properties S.A.	86687
AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l.	86685	Mayroy	86687
Andreosso Carrelages	86684	Medical Research Consultant S.A.	86687
Andreosso Chapes GmbH	86684	Moulin de Bigonville S.à r.l.	86687
Andreosso Marbres	86684	Oaktree Capital Management Fund II (Eu- rope)	86665
Andreosso S.A.	86684	OLM International SOPARFI S.A.	86665
ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A. ..	86683	Opera S. à r. l.	86670
Arppal S.A.	86685	Orbis Sicav	86667
Axios S.A.	86683	PAH Luxembourg 2 Sàrl	86643
China Merchants (Luxembourg) S.à r.l. ..	86662	Pamis S.à r.l.	86667
C.W.A. S.à r.l.	86664	Paris Office Partners S.à r.l.	86643
C.W.A. S.à r.l.	86664	Patron ES Investments S.à r.l.	86665
FLE Property 2	86642	Perlectus S.A.	86670
FLE Property 3	86642	Pertineo S.A.	86642
FLE Property 4	86642	Plaza Atrium S.à r.l.	86665
Flitptrel Lux S.à r.l.	86661	Prodac Acquisition S.à r.l.	86643
Fonshop S.à r.l.	86661	Quantum Potes S.A.	86688
Forbi S.A.	86662	Refinacis S.A.	86688
Gespro Invest S.A.	86685	SCZ Engineering S.A.	86688
Gespro Invest S.A.	86685	Sea-Invest Corporation S.A.	86688
Goa S.A.	86685	Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie	86688
Gofinco S.A. - SPF	86685	Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie	86688
Grant Thornton	86686	TIM w.e. Holding S.à r.l.	86646
Guidalpa S.A.	86686		
Guimauve S.A., SPF	86686		
Headlands New Eagle Holding S. à r.l. ...	86686		
Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l.	86686		

FLE Property 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 2

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013074996/11.

(130092790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FLE Property 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 147.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 3

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013074997/11.

(130092862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FLE Property 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 156.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 4

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013074998/11.

(130092869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pertineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.872.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 avril 2013

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de révoquer Mademoiselle Helene HATCHWELL de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Alain MARCHAUDON demeurant 8, rue de la Cour des Noues F-75020 Paris (France).
2. L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur LECORVAISIER Jean-Claude demeurant 37 R. d'Amsterdam F-75008 Paris au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.
3. L'assemblée générale décide renouveler le mandat de Monsieur Xavier MONTET, demeurant 20, Rue de la Charbonnière F-75000 Paris au poste d'administrateur.
4. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de JAWER CONSULTING S.A. ayant son siège social au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes

Les mandats ainsi attribué viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075941/21.

(130093050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Paris Office Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075923/11.

(130093826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Prodac Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013075925/10.

(130093051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

PAH Luxembourg 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.884.

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of November.
Before Maître Francis KESSELER notary residing in Esch/Alzette

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84125, represented by Me James MURPHY, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 16, 2012.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH LUXEMBOURG 2 SARL, incorporated on December 21, 2011, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165884, published in the Mémorial C number 385, on February 14 2012 (the "Company"), by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THIRTY FOUR MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 34,020,000.-) to bring it from its present amount of SIX HUNDRED SEVENTY FIVE MILLION ONE HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 675,136,600.-) to the amount of SEVEN HUNDRED NINE MILLION ONE HUNDRED FIFTY SIX THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 709,156,600.-) by the creation and the issue of THIRTY FOUR MILLION TWENTY THOUSAND (34,020,000.-) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares.

The aggregate contribution of THIRTY FOUR MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 34,020,000.-) in relation to the New Shares is allocated to the share capital of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the THIRTY FOUR MILLION TWENTY THOUSAND (34,020,000) new shares, and to pay them a total price of THIRTY FOUR MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 34,020,000.-) by a contribution in kind consisting of THIRTY

FOUR MILLION TWENTY THOUSAND (34,020,000) shares, each with a nominal value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) in the share capital of PAH AMAZON HOLDINGS S.À R.L., a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number under number B 168607 ("PAH Amazon"). The shares to be contributed in PAH Amazon shall hereinafter be referred to as the "Contributed Shares".

The above existence and the value of the contribution in kind has been provided by an extract from the Trade Register of PAH Amazon Holdings S.à r.l. and dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is at least equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report, the extract from the Trade Register together with the balance sheet of PAH Amazon, have been given.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of Luxembourg the Contributed Shares are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at SEVEN HUNDRED NINE MILLION ONE HUNDRED FIFTY SIX THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 709,156,600.-) divided into SEVEN HUNDRED NINE MILLION ONE HUNDRED FIFTY SIX THOUSAND SIX HUNDRED (709,156,600.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7.000,-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné;

A COMPARU

PFIZER LUXEMBOURG SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.125 (la «Société») représenté par Me James MURPHY, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le 21 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 2 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 21 décembre 2012, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.884, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 14 février 2012 (la «Société») par acte du notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 34.020.000,-) pour le porter de son montant actuel de SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 675.136.600,-) à un montant de SEPT CENT NEUF MILLIONS CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 709.156.600,-) par l'émission de TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT MILLE (34.020.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

L'apport total de TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 34.020.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme au capital social de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT MILLE (34.020.000) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 34.020.000,-) par un apport en nature consistant en TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT MILLE (34.020.000) parts sociales détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société PAH AMAZON HOLDINGS SARL, constituée en date du 18 avril 2012, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B168.607, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1423 du 14 avril 2012 («PAH Amazon»). Les parts sociales apportés à PAH Amazon seront mentionnés ci-après comme les «Parts Apportés».

Le rapport, l'extrait du registre de commerce et un bilan de PAH Amazon ont été fournis au notaire.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été produite par un extrait du Registre de Commerce de PAH Amazon Holdings S.à r.l. et au travers d'un rapport des gérants de la société, certifiant que la valeur total de l'apport en nature est au moins égale à la valeur des nouvelles parts sociales émises en échange des Parts Apportées.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit Luxembourgeois et les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à SEPT CENT NEUF MILLIONS CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 709.156.600,-) divisé en SEPT CENT NEUF MILLIONS CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENTS (709.156.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15522.

Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075930/155.

(130093662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

TIM w.e. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 174.727.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company TIM w.e. Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174727, duly incorporated following a deed received by the undersigned notary, on December 20, 2012, published in the Luxembourg official Gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") on 15 March, 2013 under number 641 page 30742, which articles of association have not been amended since (the "Company").

The extraordinary general meeting of the members is presided by M^e Jil ROESER, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints RA Matthias SCHMIDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary of the meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary designate Mr. Tanguy GRIMALD, lawyer, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the meeting (the "Scrutineer").

The bureau thus constituted draws up the attendance list, which after having been signed "ne varietur" by the members present, the proxyholders of the represented members as well as by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached together with the powers of attorneys to the present deed to be submitted together to the registration authorities.

The Chairman then requests the undersigned notary to state the following:

I. In accordance with the attendance list, all the members representing together the entire corporate capital in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) are present or represented at the meeting, thus the extraordinary general meeting of the members can validly deliberate and resolve on the items on the agenda, even without prior formal convening of the members.

II. The agenda of the present extraordinary general meeting of the members is as follows:

1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,487,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, to the amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000) represented by one hundred fifty million (150,000,000) corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, by issuing one hundred forty-eight million seven hundred fifty thousand (148,750,000) new corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units;

2) Issue and allotment of one hundred forty-eight million seven hundred fifty thousand (148,750,000) new corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units;

3) Subscription and payment of the newly issued corporate units;

4) Amendment of the articles of association of the Company namely to reflect the increase of its corporate capital;

5) Restatement of the articles of association of the Company;

6) Mandate granted to any one manager of the Company and to Centralis S.A. with offices at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting, and in particular, to update the members' register;

7) Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the members having approved the statements of the Chairman and considering itself duly constituted and convened, discussed the various items on the agenda.

After deliberation, the members took by unanimous and separate vote the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the members resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,487,500) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, to the amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) represented by one hundred fifty million (150,000,000) corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, by issuing one hundred forty-eight million seven hundred fifty thousand (148,750,000) new corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to issue one hundred forty-eight million seven hundred fifty thousand (148,750,000) new corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

There now appears M^e Jil ROESER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, acting as attorney in fact of:

1) Mr. Paulo Jorge PASSOS SALGADO, company director, residing professionally at 70, Route d'Esch - 1470 Luxembourg.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of Mr. Paulo Jorge PASSOS SALGADO five million nine hundred fifty thousand (5,950,000) new corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each by contribution of two million (2,000,000) shares with a nominal value of three cent of Euro (EUR 0.03) each held in the capital of the TIM w.e.- SGPS, S.A., a company duly incorporated under the laws of Portugal, having its registered office at Avenida Infante Santo, N° 2, letter H, in Lisbon, Portugal, registered with the Companies' Register of Lisbon under n° 507523660 and with the share capital of EUR 1,500,000.00 (the "Portuguese Company").

2) Mr. Diogo AHRENS TEIXEIRA SALVI, company director, residing at Avenue Beauregard, 18 - 1700 Fribourg, Switzerland.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of Mr. Diogo AHRENS TEIXEIRA SALVI ninety-five million two hundred thousand (95,200,000) new corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each by contribution of thirty-two million (32,000,000) shares with a nominal value of three cent of Euro (EUR 0.03) each held in the capital of the Portuguese Company.

3) Mr. Ricardo Manuel BRÁS CALCADO CARVALHO, company director, residing at Route du Comptoir, 5 - 1700 Fribourg, Switzerland.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy of Mr. Ricardo Manuel BRÁS CALCADO CARVALHO and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it. The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of Mr Ricardo Manuel BRÁS CALCADO CARVALHO forty-seven million six hundred thousand (47,600,000) new corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each by contribution of sixteen million (16,000,000) shares with a nominal value of three cent of Euro (EUR 0.03) each held in the capital of the Portuguese Company.

It results from a valuation report issued on May 7, 2013 that:

"Based on the verification carried out as described above, the value of the shares held in the capital of the Portuguese Company may be set at least at EUR 1,487,500."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person representing all of the above-identified subscribers of the newly issued corporate units and the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it.

Thereupon, the extraordinary general meeting of the members formally resolves to accept the said subscription and contribution and to issue and allot one hundred forty-eight million seven hundred and fifty thousand (148,750,000) new fully paid-up corporate units of the Company to the above-identified members of the Company.

Third resolution

As a result of the issuance, subscription and allotment of the one hundred forty-eight million seven hundred and fifty thousand (148,750,000) new fully paid-up corporate units of the Company to the above-identified members of the Company, the general meeting resolves to proceed to a global rewording of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "TIM w.e. Holding S.á r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

The Company may integrate or constitute complementing groups of undertakings, including economic interest groups including other companies, and also to constitute or participate in any other forms of association between companies and/or any other entities of private or public law and this with a temporary or permanent character. In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units - General Meeting

Art. 5. The subscribed capital is set at one million and five hundred thousand Euros (EUR 1,500,000) represented by one hundred and fifty million (150,000,000) corporate units with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

Art. 6. In each capital increase subscribed by contributions in cash, the registered members as at such date may subscribe to newly issued corporate units with preference to any non-member of the Company provided that the Company may respect their right of preference in consideration of the following:

a) each member is entitled to subscribe a number of newly issued corporate units in proportion of the share it held in the corporate capital of the Company prior to the capital increase or in any other amount as such member may declare to subscribe;

b) when any registered member declares the intention to subscribe an amount of corporate units higher than the respective right of preference, any corporate units non-subscribed by the remaining registered members will be allotted at the pro-rata of the share held in the corporate capital prior to the increase.

When the Company has different categories of corporate units, all members have an equal right of preference on subscription of new corporate units, either ordinary or in special categories, except when the issuance is done in one specific category of corporate units, in which case the existing members in such category have preference in the subscription of the new corporate units to be issued of the same category, and only when there are corporate units issued in one such category not subscribed by any of the existing members of such category may the other existing members exercise a general right of preference as per the preceding paragraph.

Art. 7. Any regularly constituted general meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of the Company shall be held at least once per year, and whenever its convening is requested by the chairman in office, the board of managers, the supervisory body or by registered members holding at least five percent (5%) of the corporate capital of the Company.

A meeting of the members is called by means of a thirty calendar days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a general meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

There will be a quorum at a general meeting held after first convening notice when at least one third (1/3) of the corporate capital is validly represented. Unless otherwise stated in these articles of association or required by law. The resolutions made during such general meeting may be approved by one third (1/3) of the votes cast.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 8. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

The Company may issue all types of corporate units including corporate units with preferred rights on dividends and liquidation proceeds as it may be established upon their issuance and with or without voting rights, being redeemable or not, convertible in ordinary corporate units or other titles issued by the Company, as any one such issuance may be allowed by law.

The rights referring to each category of corporate units issued by the Company may only be changed by deliberation of the general meeting, with an approval by two thirds of the expressed votes in case the meeting is held upon first convening and one third of the corporate capital is represented, or when the first meeting is unable to deliberate the rights referring to each category of corporate units can be changed by a second meeting with an approval of two thirds of the votes expressed regardless of the number of members of the Company who are present at such general meeting, or otherwise with an approval by simple majority voting when at least half of the corporate capital of the Company is present or represented.

Special general meetings may be held by those members holding corporate units in one specific category being convened and held under the same rules as those indicated in these articles of association for any other general meeting and in respect of the limits imposed by law or agreement to those members in view of the category of corporate units for which they vote in such meeting.

Art. 9. The members of the Company holding units in its corporate capital undertake that:

- a) They shall refrain from voting whenever under these articles of association such vote cannot be taken into account, and they shall inform the Company that there is a limitation on the casting of votes;
- b) They shall communicate to the Company whenever they may exercise voting rights which may be different of those registered in the ledger of members of the Company and the general meeting may request the board of managers to obtain the justification of such differences in the weighing of the votes to be expressed;
- c) The members of the Company will communicate to the board of managers whenever they enter into shareholder agreements referring to the Company.

The information foreseen in b) and c) above must be presented within the five days following their effectiveness, except if during this period the general meeting is held, in which case the said information must be communicated to the meeting and this until the holding of the meeting.

Art. 10. The members of the Company attending a general meeting cannot vote, neither personally nor by proxy nor acting as lawful attorney of one other member, whenever the vote refers to deliberations on:

- a) The discharge of a personal duty or own liability of such member towards the Company, either in his capacity as member of the Company or in view of any mandate held in the management or supervisory bodies of the Company;
- b) Disputes referring to claims made by the Company against such member or claims made by the registered member against the Company, either prior or after the bringing of the dispute as litigation before the competent court;
- c) The justified removal from such member(s) mandate to the Company's corporate governance bodies;
- d) Any relationship, already established or to be established, between the Company and such member which is out of the scope of the present articles of association.

Art. 11. The bureau of the general meeting is constituted by a chairman and a secretary, elected by the annual general meeting, with a mandate of one year, which may be renewed.

The general meeting is convened and chaired by the chairman in office, or in his absence or impediment, by the chairman of the supervisory committee when possible, otherwise by the member holding the majority of the corporate capital among those members in attendance of such meeting.

The general meeting shall be held at the registered office of the Company or wherever else the chairman may indicate in the convening notice.

If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 12. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

Art. 13. The Company may issue within the limits of the law debt titles, bonds or other securities and titles, being bearer or registered titles, convertible or not, by mere resolution of the board of managers and once the conditions described in the following paragraph are verified.

The general meeting may authorize the board of managers to prepare the issuance of convertible bonds or other titles convertible in corporate units in the Company when the general meeting deliberates and resolves on the following details referring to the possible issuance:

- a) the aggregate amount of the issuance and the underlying reasons, the par value of the bonds and their price of issuance and repayment or the modalities to terminate with one such issuance, the applicable interest rate and the plan for the full repayment of one such debt;
- b) the terms and conditions of the conversion, namely the ratio of the conversion between corporate units and convertible bonds (or other convertible titles), fixing a reference price for the convertible bonds and for the resulting corporate units, either by fixing the number of corporate units to be issued or referring to the percentages of corporate capital to be acquired by effect of the conversion of the bonds;
- c) if the bonds are issued with or without rights of preference;
- d) the identity of the possible subscribers and the amount of bonds to be subscribed by each one of them.

The general meeting may determine whether the issuance of bonds shall be done in one sole issuance or by pre-determined series at the discretion of the board of managers, always within the five years subsequent to such resolution of the general meeting.

The Company may acquire its own debt titles in view of their conversion or repayment as may be resolved by the board of managers. The conversion of debt titles issued by the Company which may result in the issuance of corporate units in its capital shall be accepted by the general meeting of the Company.

Art. 14. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 15. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 16. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the Company.

The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either members or not.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one member, or if a general meeting of the members acknowledges that the Company has only one member left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of members following the acknowledgment of the existence of more than one member.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The managers may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the Company.

Art. 17. The board of managers may choose from among its members a chairman, either with a permanent character or pro tempore to chair a meeting. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and when required of the general meeting of members of the Company.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

Art. 18. When the board of managers chooses a permanent chairman such chairman is specially entrusted with the following competences or duties:

- a) The chairman will represent the board on the circumstances on which it shall be present in court or otherwise;
- b) The chairman of the board coordinates the activities of the board of managers and to distribute among the various managers the handling of the business entrusted to the board when such practice may be required or advisable;
- c) The chairman prepares the convening notices and chairs the meetings of the board;
- d) The chairman ensures the correct execution of the resolutions of the board of managers.

Whenever the chairman may be absent or not allowed to fulfil his duties and as prescribed by law, the chairman will be replaced in the duties above by the secretary or other member of the board who may be indicated by the chairman for such purposes.

Art. 19. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by its secretary or by two managers of the Company.

Art. 20. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 21. Towards third parties the Company is validly bound by either the joint signature of 2 (two) managers, or when applicable by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

When the general meeting of members of the Company so decides, and once it is duly knowledgeable by the general public, towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers.

Art. 22. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. Financial year - Rights of information

Art. 23. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 24. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Except if otherwise stated by applicable law or regulation, whenever a member of the Company holding at least one per cent (1%) of the corporate capital requires information from the Company in a justified request, such information shall be made available to him only at the registered office of the Company or by publication on the internet website of the Company, by decision of the board of managers, being allowed to send by electronic mail to the registered members of the Company the following information only if such is sent simultaneously to all of the members:

- a) The management reports and documents referring to the financial statements foreseen by law, concerning the last three financial years, including the opinions of the supervisory bodies, including the auditor(s), or of the committees they may constitute from time to time, which shall be public as per the applicable laws;

- b) The convening notices, minutes and attendance lists of the annual and extraordinary general meetings held by the members of the Company or of the general meetings held by the bondholders during the last three financial years;
- c) the indications of the global amounts paid as remunerations due to the members of the corporate governance bodies of the Company, referring to each of the last three financial years;
- d) the global amounts, referring to each of the last three financial years, paid to the ten or five highest remunerated employees of the Company, respectively if the Company has a number of employees exceeding or not the two hundred;
- e) the register of the members of the Company holding its corporate units.

2. The members holding at least ten per cent of the corporate capital may by written request to the board of managers ask that the Company provides them, by written reply, information concerning specific matters referring to the business of the Company. The board of managers may refuse to provide such information only if there is justified reason to understand that the recipient members intend to use it out of the purposes of the Company and so as to cause damage to the Company or with prejudice of one other member of the Company, in as much as when the rendering of such information may seriously hinder the interests of the Company or those of its members, being the board of managers allowed to refuse to provide such information in the case that its transmission configures a violation of its duties of secrecy as per applicable law, notwithstanding the following paragraph.

3. The board of managers cannot refuse the information requested as per paragraph 2 above whenever the reason for such request indicates that the purpose of the request for information is to establish the responsibility of the members of the board or of a supervisory body of the Company, except if from the request in its entirety it may be obvious that such is not the purpose of the request for information, on which circumstances it is legitimate to the board of managers to refuse the providing of information within the limits of this article 25.

4. The general meeting of the Company may, by special deliberation voted and approved by the majority necessary to change these articles of association, allow the deviation from the limits of the present article when the Company's interests justify such deviation or otherwise, referring to those cases foreseen in paragraph 1 above, authorize the transmission by electronic mail of the information requested, to those members of the Company who may ask for it, having due regard to the justifications sustaining such request.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 26. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the members resolves to grant mandate to any one manager of the Company and to Centralis S.A. with offices at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting, and in particular, to update the members' register.

No further item being on the agenda of the meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour de mai;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société TIM w.e. Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174727, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant,

en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 mars 2013 n°641 page 30742 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Jil ROESER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne RA Matthias SCHMIDT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire choisissent Monsieur Tanguy GRIMALD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'assemblée (le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents, mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.487.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune à un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, par l'émission de cent quarante-huit millions sept cent cinquante mille (148.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations qu'aux parts sociales existantes;

2) Emission de cent quarante-huit millions sept cent cinquante mille (148.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations qu'aux parts sociales existantes;

3) Souscription et paiement des cent quarante-huit millions sept cent cinquante mille (148.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune;

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus concernant l'augmentation du capital social;

5) Refonte des statuts de la Société;

6) Mandat accordé à un quelconque gérant de la Société ainsi qu'à Centralis S.A., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, afin de prendre toutes les mesures légales en relation avec l'ordre du jour de la présente assemblée et en particulier pour modifier le registre d'associés;

7) Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des associés ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a revu et discuté des différents points à l'ordre du jour.

Les associés ont ensuite délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.487.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune à un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, par l'émission de cent quarante-huit millions sept cent cinquante mille (148.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations qu'aux parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'émettre cent quarante-huit millions sept cent cinquante mille (148.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations qu'aux parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Paraît Maître Jil ROESER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, agissant en tant que mandataire de fait de:

1) Monsieur Paulo Jorge PASSOS SALGADO, directeur de sociétés, demeurant à 70, Route d'Esch - L- 1470 Luxembourg.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de Monsieur Paulo Jorge PASSOS SALGADO et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Paulo Jorge PASSOS SALGADO cinq millions neuf cent cinquante mille (5.950.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune par contribution de deux millions (2.000.000) actions d'une valeur nominale de trois cents d'euros (EUR 0,03) chacune détenues dans le capital social de TIM w.e.- SGPS, S.A., une société constituée selon le droit portugais, ayant son siège social à Avenida Infante Santo, N° 2, letter H, in Lisbon, Portugal, immatriculée avec le Registre de Commerce de Lisbonne sous le numéro 507523660 d'un capital social de un million cinq cent mille (EUR 1.500.000,-) Euros (la «Société Portugaise»).

2) Monsieur Diogo AHRENS TEIXEIRA SALVI, directeur de sociétés, demeurant à Avenue Beauregard, 18 - 1700 Fribourg, Suisse.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de Monsieur Diogo AHRENS TEIXEIRA SALVI et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Diogo AHRENS TEIXEIRA SALVI quatre-vingt-quinze millions et deux cent mille (95.200.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune par contribution de trente-deux millions (32.000.000) actions d'une valeur nominale de trois cents d'euros (EUR 0,03) chacune détenues dans le capital social de la Société Portugaise.

3) Monsieur Ricardo Manuel BRÁS CALCADO CARVALHO, directeur de sociétés, résidant professionnellement à Route du Comptoir, 5 - 1700 Fribourg, Suisse.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de Monsieur Ricardo Manuel BRÁS CALCADO CARVALHO et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Ricardo Manuel BRÁS CALCADO CARVALHO quarante-sept millions six cent mille (47.600.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune par contribution de seize millions (16.000.000) d'actions d'une valeur nominale de trois cents d'euros (EUR 0,03) euros chacune détenues dans le capital social de la Société Portugaise.

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis en date du 7 mai 2013 que:

«Sur base des vérifications apportées selon la description ci-dessus, la valeur des actions détenues dans le capital social de la Société Portugaise est d'au moins 1.487.500 euros»

Ce rapport, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Suite à quoi, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide formellement d'accepter la souscription susmentionnée ainsi que la contribution et d'émettre et d'attribuer cent quarante-huit millions sept cent cinquante mille (148.750.000) nouvelles parts sociales de la Société en faveur des membres de la Société tel que mentionné ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence de la création et souscription des nouvelles parts sociales et droits alloués à chaque associé comme décrit ci-dessus, l'assemblée générale décide de procéder à une reformulation générale des statuts de la Société, qui devront avoir la lecture suivante:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «TIM w.e. Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

La Société peut implémenter ou constituer des groupes de société complémentaires, y compris des groupements d'intérêt économique comprenant d'autres sociétés et aussi constituer et participer dans toute autre forme d'association entre sociétés et/ou toutes autres entités de droit privé ou public, ceci avec un caractère temporaire ou permanent.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales - Assemblée Générale

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Art. 6. Lors de chaque augmentation de capital souscrite par des apports en numéraire, les associés inscrits à cette date peuvent souscrire à de nouvelles parts sociales de façon préférentielle par rapport à tout non associé de la Société à condition que la Société respecte leur droit préférentiel selon ce qui suit:

a) chaque associé est autorisé à souscrire à un nombre de nouvelles parts sociales en proportion avec celles qu'il détenait dans le capital social avant l'augmentation du capital ou à tout autre montant que l'associé déclare souscrire;

b) lorsque qu'un quelconque associé inscrit déclare son intention de souscrire à un nombre donné de parts sociales supérieur à celui que recouvre son droit préférentiel, les parts sociales non souscrites par les autres associés inscrits seront allouées au pro-rata des parts sociales détenues avant l'augmentation du capital social.

Lorsque la Société a émis différentes catégories de parts sociales, tous les associés ont un droit préférentiel de souscription égalitaire lors de l'émission de nouvelles parts sociales, que ce soit dans des catégories ordinaires ou spéciales, exception faite lorsque l'émission est effectuée dans une catégorie spécifique de parts sociales, dans quel cas, les associés existants de cette catégorie ont un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts sociales de même catégorie à émettre et les autres associés ne peuvent exercer leur droit général préférentiel comme décrit dans le précédent paragraphe uniquement dans le cas où de nouvelles parts sociales émises pour une catégorie spécifique n'ont pas été souscrites par aucun des associés existants dans cette catégorie..

Art. 7. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale de la Société devra être tenue au moins une fois par an et à chaque fois que sa convocation est requise par le président en fonction, le conseil de gérance, le conseil de surveillance ou un associé inscrit détenant au moins cinq pourcent (5%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée trente jours calendaires en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Il y a un quorum à l'assemblée générale tenue après la première convocation lorsqu'au moins un tiers (1/3) du capital social est valablement représenté. Sauf stipulations contraires contenues dans les statuts ou la loi, les décisions prises lors d'une telle assemblée générale doivent être approuvées par un tiers (1/3) des voix exprimées.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 8. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

La Société peut émettre tous types de parts sociales, y compris des parts sociales comprenant un droit de préférence sur les dividendes et les produits de la liquidation tel que ce droit peut être créé lors de leur émission et avec ou sans droit de vote, rachetables ou non, convertibles en parts sociales ordinaires ou en autres titres émis par la Société, dans la mesure où de telles émissions sont autorisées par la loi.

Les droits se référant à chaque catégorie de parts sociales émises par la Société ne peuvent être modifiés que par une délibération de l'assemblée générale, avec l'accord de deux tiers des votes exprimés lorsque l'assemblée s'est tenue lors de la première convocation et si un tiers du capital social est représenté ou si la première réunion ne peut délibérer, les droits conférés à chaque catégorie peuvent être modifiés lors d'une deuxième réunion à la majorité des deux tiers des votes exprimés indépendamment du nombre d'associés présents lors de cette assemblée générale, ou bien par une décision à la majorité simple des votes lorsqu'au moins la moitié du capital social de la Société est représenté.

Des assemblées générales spéciales peuvent être tenues par les associés détenant des parts sociales d'une catégorie spécifique, lesquelles seront tenues selon les mêmes règles que celles indiquées dans ces statuts pour toute autre assemblée générale et dans le respect des limites imposées par la loi ou par contrat liant les associés concernant la catégorie des parts sociales pour lesquelles ils votent lors de cette assemblée générale.

Art. 9. Les associés de la Société détenant des parts sociales s'engagent à ce que:

a) Ils devront s'abstenir de voter lorsque, selon ces statuts, un tel vote ne doit pas être pris en considération et devront informer la Société de la limitation de leur droit de vote;

b) Ils devront communiquer à la Société toutes les fois où ils pourraient exercer des droits de vote qui pourraient être différents de ceux enregistrés dans le registre des associés de la Société et l'assemblée générale peut demander au conseil de gérance d'obtenir une justification de ces différences dans l'évaluation des votes exprimés;

c) Les associés de la Société devront communiquer au conseil de gérance toutes les fois où ils concluront un pacte d'actionnaire se référant à la Société.

Les informations précédentes des points b) et c) doivent être présentées dans les cinq jours suivant leur entrée en vigueur, excepté si, durant cette période, l'assemblée générale est tenue, dans quel cas, lesdites informations doivent être communiquées à la réunion et jusqu'à la tenue de celle-ci.

Art. 10. Les associés de la société participant à une assemblée générale ne peuvent voter ni personnellement ni par procuration ou agissant comme représentant légal d'un autre associé lorsque le vote porte sur:

a) La décharge d'une obligation personnelle ou la responsabilité personnelle de cet associé envers la Société, que ce soit en sa capacité d'associé de la Société ou en vue de tout mandat tenu dans les organes de gestion ou surveillance de la Société;

b) Les litiges concernant des revendications de la Société à l'encontre de cet associé ou les revendications adressées par l'associé inscrit contre la Société que ce soit avant ou après que le litige soit porté devant la juridiction compétente;

- c) La révocation justifiée de ce(s) associé(s) de son/leur mandat tenu dans les organes de gouvernance de la Société.
- d) Toute relation, existante ou future entre la Société et cet associé et qui ne fait pas l'objet des présents statuts.

Art. 11. Le bureau de l'assemblée générale est constitué d'un président et d'un secrétaire élus par l'assemblée générale annuelle pour un mandat d'une année renouvelable.

L'assemblée générale est convoquée et présidée par le président ou en son absence ou empêchement, par le président du conseil de surveillance si possible, ou par défaut, par tout associé détenant la majorité du capital social par rapport aux autres associés présents.

L'assemblée générale doit être tenue au siège social de la Société ou dans n'importe quel autre lieu indiqué par le président dans la convocation.

Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 13. La Société peut émettre dans les limites de la loi, des titres de dette, des obligations ou autres instruments et titres, qu'ils soient au porteur ou nominatifs, convertibles ou non, par simple résolution du conseil de gérance et une fois que les conditions décrites dans ce paragraphe ont été vérifiées.

L'assemblée générale peut autoriser le conseil de gérance à préparer une émission d'obligations convertibles ou d'autres titres convertibles en parts sociales dans la Société lorsque l'assemblée générale délibère et règle les détails suivants en référence à la possible émission:

a) Le montant total de l'émission et des raisons sous-jacentes, la valeur nominale des obligations et leur prix d'émission et le remboursement ou les modalités pour mettre fin à l'une de ces émissions, le taux d'intérêt applicable et le plan de remboursement total d'une telle dette;

b) Les termes et conditions de la conversion, nommément le ratio de la conversion entre les parts sociales et les obligations convertibles (ou d'autres titres convertibles), fixant un prix de référence pour les obligations convertibles et pour les parts sociales en résultant, soit en fixant le nombre de parts sociales à émettre en se référant aux pourcentages du capital social qui sera acquis par l'effet de la conversion des obligations;

c) Si les obligations sont émises avec ou sans droit de préférence;

d) L'identité des possibles souscripteurs et le montant des obligations qui seront souscrites par chacun d'entre eux.

L'assemblée générale peut déterminer si l'émission d'obligations doit être faite en une seule émission ou par une série pré-déterminée d'émission à la discrétion du conseil de gérance, toujours sous les cinq années suivantes une telle décision de l'assemblée générale.

La Société peut acquérir ses propres titres de dettes en vue de leur conversion ou remboursement par décision du conseil de gérance. La conversion des titres de dettes émis par la Société qui pourrait résulter de l'émission de parts sociales dans son capital devra être approuvée par l'assemblée générale de la Société.

Art. 14. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 15. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 16. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être des associés de la Société.

La Société devra être dirigée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, qu'ils soient associés ou non.

Sans considération du paragraphe ci-dessus, si la Société a été constituée par un associé unique ou si l'assemblée générale des associés prend connaissance du fait que la Société ne dispose plus que d'un seul associé, la Société peut être dirigée par un seul gérant, uniquement jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause (ad nutum) par une décision de l'assemblée générale de la Société.

Art. 17. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres, un président, que ce soit à caractère permanent ou pro tempore pour présider le conseil. Sera également choisi, un secrétaire qui doit ne pas être gérant, qui doit être responsable de la tenue des procès verbaux des réunions du conseil de gérance et si nécessaire, l'assemblée générale des associés de la Société.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 18. Lorsque le conseil de gérance choisit un président permanent, un tel président est spécialement habilité par les pouvoirs et devoirs suivants:

- a) Le président représentera le conseil dans les circonstances où la Société devra être représentée en justice ou autrement;
- b) Le président du conseil coordonne les activités du conseil de gérance et distribue parmi les différents gérants, la gestion des affaires confiées au conseil lorsqu'une telle pratique est nécessaire ou conseillée;
- c) Le président prépare les avis de convocations et préside les réunions du conseil;
- d) Le président s'assure de l'exécution correcte des décisions du conseil de gérance.

A chaque fois que le président est absent ou n'est pas autorisé à remplir ses obligations et conformément à la loi, le président sera remplacé dans ses obligations énoncées ci-dessus par le secrétaire ou tout autre membre du conseil qui serait désigné par le président pour cela.

Art. 19. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président de la réunion, le secrétaire ou par deux gérants de la Société.

Art. 20. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 21. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée soit par la signature conjointe de 2 (deux) gérants soit, le cas échéant, par l'unique signature du seul gérant, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Lorsque l'assemblée générale des associés de la Société en décide ainsi et une fois que cela est connu du public, la Société est engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants comprenant un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Art. 22. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV. Exercice social - Droits d'information

Art. 23. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 24. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 25.

1. Excepté si autrement stipulé par la loi ou les règlements applicables, toutes les fois qu'un associé de la Société possédant au moins un pourcent (1%) du capital social requiert la communication d'informations dans une requête justifiée, de telles informations doivent être mise à sa seule disposition au siège social de la Société ou publiées sur le site internet de la Société suite à une décision du conseil de gérance de la Société, la possibilité étant donnée d'envoyer par message électronique aux associés inscrits de la Société les informations suivantes, uniquement si elles sont envoyées simultanément à l'ensemble des associés:

a) Les rapports de gérance et les documents concernant les états financiers prévus par la loi, concernant les trois dernières années comptables, incluant les avis des organes de surveillance, incluant les auditeurs ou les comités qui ont pu être constitués de temps à autre, lesquels doivent être publiques conformément aux lois applicables;

b) Les convocations, procès verbaux et listes de présence de l'assemblée générale annuelle et des assemblées générales extraordinaires tenues par les associés de la Société ou des assemblées générales tenues par les détenteurs d'obligations durant les trois dernières années comptables;

c) Les indications du montant global payé en tant que rémunération aux membres des organes de gouvernance de la Société, se référant à chacune des trois dernières années comptables;

d) Les montants globaux se référant à chacune des trois dernières années comptables, alloués aux dix ou cinq salariés de la Société les mieux rémunérés, respectivement si la Société a un nombre de salariés supérieur à deux cent ou non.;

e) Le registre des associés de la Société détenant ses parts sociales.

2. Les associés détenant au moins dix pourcent du capital social peuvent par écrit demander au conseil de gérance que la Société leur fournisse par écrit, les informations concernant des problèmes spécifiques en rapport avec les affaires de la Société. Le conseil de gérance ne peut refuser de fournir de telles informations uniquement si cela est justifié par la découverte du fait que les associés bénéficiaires ont l'intention d'utiliser celles-ci en dehors de l'objet de la Société et porter ainsi préjudice à la Société ou à quelconque des associés de la Société, dans la mesure où la production de telles informations risque de porter une sérieuse atteinte aux intérêts de la Société ou à ceux de ses associés le conseil de gérance peut alors refuser de communiquer de telles informations dans le cas où leur transmission est une violation de leur obligation de confidentialité conformément à la loi applicable, nonobstant le paragraphe suivant.

3. Le conseil de gérance ne peut refuser de communiquer les informations demandées selon la procédure de l'article 2 ci-dessus à chaque fois que la raison d'une telle demande montre que la motivation de celle-ci est d'établir la responsabilité des membres du conseil de gérance ou d'un organe de surveillance de la Société, excepté si, dans la demande prise dans son intégralité, il est évident que ce n'est pas le but de cette demande d'information, dans lesquelles circonstances il est légitime pour le conseil de gérance de refuser la communication les informations dans les limites de l'article 25.

4. L'assemblée générale de la Société peut, par une délibération spéciale votée et approuvée par la majorité nécessaire pour modifier les présents statuts, autoriser de dépasser les limites posées par le présent article lorsque les intérêts de la Société justifient un tel dépassement ou sinon en référence aux cas évoqués au 1^{er} paragraphe ci-dessus, autoriser la transmission par courrier électronique de l'information demandée aux associés de la Société qui peuvent les demander, en prenant en compte les justifications sous jacentes à une telle demande.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 27. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'accorder mandat à un quelconque gérant de la Société ainsi qu'à Centralis S.A., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, afin de prendre toutes les mesures légales en relation avec l'ordre du jour de la présente assemblée et en particulier pour modifier le registre d'associés.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. ROESER, M. SCHMIDT, T. GRIMALD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2013. LAC/2013/21614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077519/850.

(130095250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Flitptrel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.844.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2013.

Pour FLITPTREL LUX S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013075002/15.

(130092903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Fonshop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 61, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

86662

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ettelbruck, le 07 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013075005/10.

(130092261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Forbi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.144.

Par la présente, je soussigné Yannick Kantor, vous communique ma décision de démissionner immédiatement de mes fonctions de membre du Conseil d' Administration de la société Forbi SA avec effet immédiat en date du 16.11.12.

Luxembourg, le 16.11.12

Yannick Kantor.

Référence de publication: 2013075006/10.

(130092282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

China Merchants (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 174.689.

In the year two thousand and thirteen, on the third of June.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Direct Achieve Investments Limited, a company incorporated under the laws of the Hong Kong Special Administration Region, People's Republic of China, having its registered address at 38/F China Merchants Tower, Sun Tak Centre, 168-200 Connaught Road, Central, Hong Kong, People's Republic of China, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1838419,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 28, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "China Merchants (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at Office 3.09, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 174 689, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 21st, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 627, on March 14th, 2013 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by thirty-nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 39,987,500.-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to forty million Euro (EUR 40,000,000.-) by the creation and issue of three million nine hundred and ninety-eight thousand seven hundred and fifty (3,998,750) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Direct Achieve Investments Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the three million nine hundred and ninety-eight thousand seven hundred and fifty (3,998,750) new shares and have them fully paid up in nominal value, along with the payment of a share premium in the amount of three hundred and fifty-six million Euro (EUR 356,000,000.-) and the allocation of a residual amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) to the legal reserve of the Company, by a contribution in cash in the amount of three hundred and ninety-nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 399,987,500.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at forty million Euro (EUR 40,000,000.-) represented by four million (4,000,000) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Direct Achieve Investment Limited, une société constituée sous le droit de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong, République Populaire de Chine, avec adresse au 38/F China Merchants Tower, Sun Tak Centre, 168-200 Connaught Road, Central, Hong Kong, République Populaire de Chine, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1838419,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «China Merchants (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social au Bureau 3.09, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 174 689, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 627, le 14 mars 2013 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale dix Euros (EUR 10,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 39.987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à quarante millions d'Euros (EUR 40.000.000,-), par la création et l'émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (3.998.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Direct Achieve Investment Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (3.998.750) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour leur valeur nominale, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent cinquante-six millions Euros (EUR 356.000.000,-) et l'allocation d'un montant résiduel de quatre millions Euros (EUR 4.000.000,-) à la réserve

légale de la Société, par un apport en numéraire de trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents d'Euros (EUR 399,987,500,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à quarante millions Euros (EUR 40.000.000,-) représenté par quatre millions (4.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. ».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 juin 2013. Relation: ECH/2013/1020. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076302/127.

(130094013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

C.W.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 22, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 49.887.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de C.W.A. S.à r.l.

Didier ABINET

Référence de publication: 2013076292/11.

(130094280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

C.W.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 22, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 49.887.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de C.W.A. S.à r.l.

Didier ABINET

Référence de publication: 2013076290/11.

(130094278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

OLM International SOPARFI S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.734.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077351/10.

(130095465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Patron ES Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.635.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 avril 2013

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant A de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant A, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- M. Emmanuel Mougeolle, gérant A, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Cycas Hotel Partners S.à r.l., gérant B, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B141210.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013077366/22.

(130095281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Oaktree Capital Management Fund II (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.820.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Oaktree Capital Management Fund II (Europe)

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077349/12.

(130094826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Plaza Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.659.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Plaza Investment (Europe) S.à r.l." a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 176 654, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, Legal Counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 30 May 2013.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Plaza Atrium S.à r.l." (herein after the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 176 659, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 April 2013, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to modify the object of the Company.

As a consequence, article 2 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 2. "The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

An additional purpose of the Company is the direct or indirect acquisition and sale of real estate properties either in Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understand English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing now to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Plaza Investment (Europe) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 654, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 mai 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Plaza Atrium S.à r.l. (ci-après "la Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 659, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente directe ou indirecte de biens immobiliers soit au Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faire et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2013. Relation: EAC/2013/7273. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013077372/96.

(130094655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12 juin 2013.

Pour le compte de ORBIS SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013077356/12.

(130095654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pamis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.854.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patrick Mischo, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ici représenté par Marc Feider, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 4 juin 2013.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "PAMIS S.à r.l." (ci-après, la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée de nature civile, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale, telle qu'elle pourra être modifiée.

Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en ce compris les activités de conseil, d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toute activité afférente, comprise au sens le plus large, compatible avec le statut d'avocat (comme notamment la tenue de conférences, l'enseignement, la publication d'articles et de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats.

2.2. La Société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et elle peut notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la déconfiture, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du gérant.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans mention de valeur nominale.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 et toute autre loi future.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales.

9.1 Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

9.2 Au cas où le nombre des associés est réduit à un, les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel) ou d'incapacité de l'associé unique, la Société sera dissoute à moins que l'article 2 des Statuts ne soit modifié pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la Société.

9.3 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 que dans les formes de l'article 189 de la Loi et sous réserve du respect des dispositions de la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous la forme d'une personne morale, telle que cette loi pourra être modifiée. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice pro-

fessionnel) ou d'incapacité de l'associé unique, les parts sociales seront rachetées dans les formes prévues par l'article 189 de la Loi. De plus, en cas de perte de la qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel), ce dernier verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

9.4 La Société pourra en outre racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société pour autant qu'après la réduction le capital social reste au moins au minimum légal requis.

9.5 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 13 des Statuts sont d'application.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un gérant associé, exerçant la profession d'avocat inscrit à la liste I du Tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg et nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de son mandat.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 13. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé ou l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Patrick Mischo, susmentionné: 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales
Total: 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 2.000 EUR (deux mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Patrick Mischo, préqualifié.
Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.
2. Le siège social de la société est établi à 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26046. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077380/150.

(130095321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Opera S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077353/9.

(130095708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Perlectus S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 32, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 177.853.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Mister Gábor KACSÓH, Managing Director, born on 18 June 1974 in Budapest/Hungary, residing at 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg

Such appearing party has requested the notary to record the following Articles of Incorporation of a public limited company (société anonyme), which is hereby incorporated as follows:

Preliminary Title - Definitions and Interpretation

“Accounting Period”	a period (i) beginning on the date of incorporation of the Company in the case of the first accounting period and in the case of a subsequent accounting period on 1 st January in the relevant year and (ii) ending on the 31 st December of the same year or, in the case of the final accounting period, on the date on which the Company is liquidated;
“Article”	any article of these Articles of Incorporation;
“Articles of Incorporation”	the articles of incorporation of the Company, as amended from time to time;
“Board of Directors”	the board of Directors of the Company, as appointed from time to time;
“Business Day”	each day, except any Saturday, Sunday or public holiday, upon which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg;
“Companies Law”	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
“Company”	Perlectus S.A., a company incorporated under the form of a public limited liability company (société anonyme);
“Director”	any member of the Board of Directors, as appointed from time to time;
“EUR”	the euro, the lawful currency of the Economic and Monetary Union of the European Union;
“General Meeting”	any regularly constituted meeting of Shareholders;
“Ordinary Majority”	a vote by Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the corporate capital of the Company;
“Person”	any natural or legal body, including any individual natural person, firm, company, corporation, government, state or agency of a state or any association, trust or partnership (whether or not having separate legal personality) or two or more of the foregoing;
“Share”	each share (action) in the Capital of the Company;
“Shareholder”	any holder of any one or more Shares;
“Special Majority”	a majority of Shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the votes validly cast; such votes may be cast in front of a Luxembourg notary public as and when applicable.

In these Articles of Incorporation, the following shall be construed as follows:

(a) Article and paragraph headings used in these Articles of Incorporation are inserted for ease of reference only and shall not affect construction.

(b) References to "writing" or "written" includes any non-transitory form of visible reproduction of words.

(c) References to times of the day are to that time in Luxembourg and references to a day are to a period of twenty-four (24) hours running from midnight.

(d) References to the word "include" or "including" (or any similar term) are not to be construed as implying any limitation and general words introduced by the word "other" (or any similar term) shall not be given a restrictive meaning by reason of the fact that they are preceded or followed by words indicating a particular class of acts matters or things.

(e) Except where the context specifically requires otherwise words importing one gender shall be treated as importing any gender, words importing individuals shall be treated as importing corporations and vice versa, words importing the singular shall be treated as importing the plural and vice versa, and words importing the whole shall be treated as including a reference to any part thereof.

(f) References to statutory provisions or enactments shall include references to any amendment, modification, extension, consolidation, replacement or re-enactment of any such provision or enactment (whether before or after the date of these Articles of Incorporation), to any previous enactment which has been replaced or amended and to any regulation, instrument or order or other subordinate legislation made under such provision or enactment.

Art. 1. Form and Name.

1.1 The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular, the Companies Law and these Articles of Incorporation.

1.2 The Company shall exist under the corporate name of "Perlectus S.A."

1.3 All documents drafted by the Company and addressed to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company, including the words "S.A." or "société anonyme", as well as the address of the registered office of the Company and the initials "R.C.S Luxembourg", followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies registry as well as the corporate capital of the Company.

1.4 The Company may have one Shareholder (the "Sole Shareholder") or more Shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Directors.

2.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

2.4 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

2.5 Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the means of communication between such office and Persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company consists of giving economic and tax advice and providing services and executing mandates in all its forms directly or indirectly related thereto. The Company may also provide all kinds of administrative and corporate secretarial services for other enterprises.

3.2 The Company may also perform all operations directly or indirectly related to the acquisition of interests in any form whatsoever, in any enterprise, and the administration, management, control and development of these interests.

3.3 It may use its funds for the creation, management, development, enhancement and liquidation of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or option to purchase or otherwise, all securities and patents, to realize by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents.

3.4 In addition, the Company's purpose, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for or on behalf of third parties, acting alone or in concert with third parties, consists in the registration, the use, the purchase, the acquisition or the transfer of all types of intellectual property rights such as, but not limited to, trade names and corporate names, internet domain names, logos, trademarks, requests for trademarks, designs, patents and all applications or requests hereto related, service marks and any requests or queries related, copyrights and all applications or requests related, licenses, inventions, licenses, know-how, the rights relating to technology or software.

3.5 The Company may borrow in any form whatsoever. It may, within the limits set by the Companies Law, grant to any company or group of shareholders, any support, loans, advances or guarantees. As part of its business, the Company may grant mortgage, borrow with or without security or surety for other legal and natural persons, subject to relevant legislation.

3.6 The Company may be interested by all legal means in all matters, enterprises or corporations having an identical, similar or related, or that would be conducive to the development of its business. It can, in general, perform any operation, commercial, industrial, financial, securities or real estate, relating directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) Shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting at the Special Majority.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by the Companies Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Shares is divided, split or disputed, all Persons claiming a right to such Share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a

suspension of all rights attached to such Share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Law.

6.4 Any sale/transfer of Shares is submitted to the unanimous approval of all the other Shareholders (the "Other Shareholders") which have a preemption right.

If one Shareholder (the "Selling Shareholder") wants to sell his Shares, he shall provide to the Others Shareholders a prior written notification of his/her intention to sell/transfer his/her Shares to a third Party (the "Third Party"). Such notification shall include the number of Shares to be sold, the name of the potential purchaser, the price and irrevocable offer to sell such Shares to the Other Shareholders at the same price.

The Others Shareholders shall have the right to acquire the offered Shares in accordance with the terms and conditions mentioned in the notification, provided that they notify the Selling Shareholder and the Company in writing within thirty (30) days from the date of receipt of the written notice.

Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of their right of pre-emption.

In no case, the Shares to be sold may be split. The right of pre-emption is to be exercised in proportion with the participation of each remaining Shareholder in the share capital of the Company. Should one of the remaining Shareholders not exercise in total or partially his right of pre-emption, such non exercise increases the right of the remaining Shareholders. Should the number of offered Shares not be exactly proportional to the number of Shares on which the right of pre-emption is exercised, the remaining Shares will be attributed defaulting an agreement between Shareholders by balloting.

Art. 7. General Meetings.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles of Incorporation, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, the General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday of May at 14.00. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

7.5 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby

- (i) the Shareholders attending the meeting can be identified,
- (ii) all Persons participating in the meeting can hear and speak to each other,
- (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and
- (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

7.7 Resolutions can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a General Meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a General Meeting of Shareholders.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided for by the Companies Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each Share is entitled to one vote.

8.3 Any General Meeting (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary General Meeting amending the Articles of Incorporation, such quorum is applicable for the first and, if applicable, the second meeting.

8.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by an ordinary majority of more than fifty percent (50%) of the present or represented and voting Shareholders.

8.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another Person as his proxy in writing whether in original, by facsimile or email to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.6 If all Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a Sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be Shareholders. In case of plurality of Directors, the General Meeting may decide to create two categories of Directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any Director may be removed at any time by a resolution of the General Meeting adopted at the Ordinary Majority. The Directors shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting may meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two Directors or by any Person delegated to this effect by the Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the Persons convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or facsimile or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or facsimile or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, facsimile or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the Directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the Board of Directors, if any, failing whom by any Director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all Persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This Article does not apply in the case that the Company is managed by a sole Director.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board of Directors shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of Incorporation.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers or other agents, shareholders or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages in kind granted to the delegate.

12.2 The Board of Directors is also authorised to appoint a Person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board of Directors or the sole Director, or (ii) the joint signatures of any Persons or sole signature of the Person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or the sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of Directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interest.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other enterprise or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other enterprise or firm.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any enterprise or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other enterprise or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board of Directors concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Companies Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year.

16.1. The Accounting Period shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

16.2. The financial statements of the Company shall be expressed in euros (EUR).

16.3 As soon as reasonably practicable after the end of the Accounting Period, the Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company. The Board of Directors shall submit these documents together with a report of the operations of the Company to the Statutory Auditor who shall make a report containing comments on such documents. The Board of Directors shall provide the Shareholders with a copy of the financial statements drawn up in accordance with the Companies Law in respect of the preceding Accounting Year.

16.4 The financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual General Meeting, which shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments.

19.1 These Articles of Incorporation may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Law.

Art. 20. Applicable law.

20.1 Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, the prenamed appearing party, hereby declares to subscribe to the thirty-one thousand (31,000) Shares representing the total share capital of the Company.

All these Shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at 1.200,- euro.

Resolutions of the Sole Shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of Directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following Person is appointed as Director of the Company:

Mr. Gábor Kacsóh, born on 18 June 1974 in Budapest/Hungary, residing at 32, rue Marie-Adelaide, L-2128 Luxembourg

3. the following Person is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company:

Mr. Tamás Márk, Senior Manager, born on 8 June 1981 in Budapest/Hungary, residing at 52, am Bongert, L-1270 Luxembourg;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the year 2018; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 32, rue Marie-Adelaide, L-2128 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Trading license - Regulated activities

The notary informed the appearing party, which especially acknowledges, that before performing any commercial activity or in the event that the Company is subject to a special law and regulation in relation to its business, the Company must first obtain the relevant license, permit and authorization, and/or meet all other requirements for allowing the business and activity of the Company vis-à-vis any third parties.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Gábor KACSÓH, Managing Director, né le 18 Juin 1974 à Budapest/Hongrie, domicilié à 32, rue Marie-Adelaide, L-2128 Luxembourg.

La partie comparante a prié le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre préliminaire - Définitions - Interprétation

Dans les présents Statuts, sauf lorsqu'une interprétation différente est nécessaire eu égard au contexte, les mots et expressions exposés ci-dessous auront le sens suivant:

“Action”	toute action dans le capital de la Société;
“Actionnaire”	tout détenteur d'une ou plusieurs Actions;
“Administrateur”	tout membre du Conseil d'Administration, tel que nommé de temps à autre;
“Article”	un article des présents Statuts;
“Assemblée Générale”	toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée;
“Conseil d'Administration”	le conseil d'administration de la Société, tel que nommé;
“EUR”	l'Euro, la monnaie en vigueur dans l'Union Economique et Monétaire de l'Union Européenne;
“Jour Ouvrable”	un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés;
“Loi sur les Sociétés”	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;
“Majorité Ordinaire”	un vote des Actionnaires représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société;
“Majorité Qualifiée”	une majorité des Actionnaires représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société; ces voix peuvent être exprimées devant un notaire au Luxembourg, le cas échéant;
“Période Comptable”	une période (i) commençant à la date de constitution de la Société dans le cas d'une première période comptable et dans le cas d'une période comptable ultérieure le 1 ^{er} janvier de l'année concernée et (ii) prenant fin le 31 décembre suivant ou, dans le cas de la dernière période comptable de la Société, à la date à laquelle la Société est définitivement dissoute;
“Personne”	toute personne physique ou morale, en ce compris tout individu, société, gouvernement, état ou agence d'un état, ou toute association trust, association (avec ou sans personnalité morale) ou deux ou plus personnes précitées;
“Société”	Perlectus S.A., une société constituée sous la forme de société anonyme;
“Statuts”	les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant.

Dans les présents Statuts, les termes suivants sont à interpréter comme suit:

(a) Les intitulés des Articles et des paragraphes utilisés dans les présents Statuts ne servent que de référence et n'ont aucune incidence sur leur interprétation.

(b) Les renvois à "écrit" comprennent tout mode non transitoire de reproduction visible des mots.

(c) Les renvois aux heures font référence au fuseau horaire de Luxembourg et les renvois à un jour font référence à une période de vingt-quatre (24) heures à compter de minuit.

(d) Les renvois au mot "comprend/comprennent" ou "y compris" (ou tout terme analogue) ne sont pas à interpréter comme impliquant une quelconque limitation et les mots de portée générale introduits par le mot "autre(s)" (ou tout terme analogue) ne sont pas réputés donner un sens restrictif en raison du fait qu'ils sont précédés ou suivis par des mots qui dénotent une catégorie particulière d'actes, de questions ou de choses.

(e) Sauf si le contexte exige expressément le contraire, les mots d'un genre donné comprennent tout autre genre, les mots qui renvoient à des individus sont réputés renvoyer à des entreprises et vice versa, les mots au singulier renvoient au pluriel et vice versa, et les mots qui renvoient à un tout sont à interpréter comme renvoyant également à toute partie de ce tout.

(f) Les renvois à des dispositions ou dispositifs légaux font référence à tout avenant, à toute modification, à toute prorogation, à tout remplacement ou à tout renouvellement de ladite disposition ou dudit dispositif (qu'ils soient antérieurs ou postérieurs aux présents Statuts), à tout dispositif remplacé ou modifié et à tout règlement, à tout instrument ou à toute ordonnance ou à toute législation subordonnée établie en vertu de ladite disposition ou dudit dispositif.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier, la Loi sur les Sociétés et, ainsi que par les présents Statuts.

1.2 La Société existe sous la dénomination sociale "Perlectus S.A.".

1.3 Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société en ce compris la mention "S.A." ou "société anonyme",

l'adresse du siège social de la Société et les initiales "R.C.S Luxembourg" suivi du numéro sous lequel la Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés ainsi que du montant du capital social.

1.4 La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du Conseil d'Administration.

2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

2.4 Des succursales, filiales ou tout autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil d'Administration.

2.5 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les moyens de communication entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet social.

3.1 La société a pour objet le conseil économique et fiscal ainsi que toute prestation de services et exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La Société pourra également prêter tous services administratifs et de secrétariat général pour les sociétés.

3.2 La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

3.4 De plus, la société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les marques, les requêtes en matière de marques, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur la technologie ou des logiciels.

3.5 Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés, accorder à toute société ou groupe d'actionnaires tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3.6 La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son activité. Elle peut, de façon générale, accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

6.4 Toute cession/vente d'actions est soumise à l'approbation unanime des tous les autres actionnaires (les "Autres Actionnaires") qui bénéficient d'un droit de préemption

Si un des actionnaires (le "Cédant") désire vendre ses actions, il doit notifier par écrit aux Autres Actionnaires son intention de céder/vendre ses actions à un tiers (le "Tiers"). La notification indiquera le nombre d'actions à céder/vendre, le nom du Tiers Acquéreur, le prix et contiendra offre irrévocable de les vendre aux autres actionnaires au prix proposé.

Les autres actionnaires pourront acquérir les actions proposées en accord avec les termes et conditions mentionnés dans la notification, pour autant qu'ils le notifient par écrit au Cédant et à la Société endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification écrite.

Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption.

En aucun cas les actions ne pourront être fractionnées. Le droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non exercice, en tout ou partie, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. Si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, l'excédent d'actions sera, à défaut d'accord entre actionnaires, attribuée par tirage au sort.

Art. 7. Assemblée des Actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai, à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel

(i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,

(ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,

(iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et

(iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

7.7 Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une Assemblée Générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une Assemblée Générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les Statuts, le même quorum est applicable lors de la première et de la seconde assemblée.

8.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité ordinaire de plus de cinquante pourcent (50%) des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale à la Majorité Ordinaire. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés

ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages en nature quelconques alloués au délégué.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social.

16.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

16.2 Les comptes annuels de la Société seront établis en Euro (EUR).

16.2 Chaque année, à la fin de la Période Comptable, le Conseil d'Administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société. Le Conseil d'Administration soumet ces documents, accompagné d'un rapport de gestion sur l'activité de la Société au(x) commissaire(s) qui prépare(nt) un rapport qui contient des remarques par rapports aux documents précités. Le Conseil d'Administration fournit une copie des comptes annuels, établis conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, aux Actionnaires sur Période Comptable précédente.

16.4 Les comptes annuels seront soumis à l'approbation lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire qui les considérera, et le cas échéant, les adoptera.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la

Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires.

19.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, le comparant préqualifié, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de 1.200,- euros.

Résolutions de l'Actionnaire Unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre de l'administrateur est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un);

2. la Personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Monsieur Gábor Kacsóh, né le 18 Juin 1974 à Budapest/Hongrie, domicilié à 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg,

3. la Personne suivante est nommée commissaire de la Société:

Monsieur Tamás Márk, né le 8 juin 1981 in Budapest/Hongrie, domicilié à 52, am Bongert, L-1270 Luxembourg;

4. le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

5. le siège social de la société est fixé à 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé la comparante qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et/ou s'acquitter de toutes autres

formalités aux fins de rendre effective l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kacsóh, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juin 2013. Relation: RED/2013/855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013077386/693.

(130095275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 2.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078235/9.

(130096796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aerium Septem Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.395.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078253/9.

(130096904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aerium Septem Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.395.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078254/9.

(130096905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078258/9.

(130097191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Axios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.683.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 10 juin 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 mars 2015.

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013078301/18.

(130097232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aloes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078262/9.

(130097001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Andreosso Chapes GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 30.681.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078274/9.

(130097614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Andreosso Marbres, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 80.463.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078275/9.

(130097315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Andreosso Carrelages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 34.089.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078273/9.

(130097265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Andreosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 17.196.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078276/9.

(130097338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078270/9.

(130096898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Arppal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 157.489.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078290/9.

(130097533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Gespro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 146.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078576/9.

(130097502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Gespro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 146.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078577/9.

(130097503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Gofinco S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.850.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078587/9.

(130096888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Goa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 152.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale Statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 juin 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur TENTORIO Angelo sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
GOA S.A.
Jacopo ROSSI
Administrateur

Référence de publication: 2013078586/18.

(130097255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Grant Thornton, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.733.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078590/9.

(130096889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.143.

Les comptes annuels au 31 December 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078604/9.

(130097355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Guillaume S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078599/9.

(130097000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.114.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078605/9.

(130097406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Headlands New Eagle Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078612/9.

(130096729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Guidalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078596/9.

(130096758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

HWB Consulting & Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 3, Wengertswee.

R.C.S. Luxembourg B 57.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078632/9.

(130096771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Ideal Toitures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 61.997.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078641/9.

(130097498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Maya Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079677/9.

(130098142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079678/9.

(130097801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Medical Research Consultant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 86.383.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079681/9.

(130097759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Moulin de Bigonville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, Bigonville-Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 161.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079664/9.

(130097965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Refinacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 144.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078939/9.

(130097214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Quantum Potes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 74.396.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078912/9.

(130096785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078962/9.

(130097096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Solutrasid, Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 8.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078969/9.

(130096902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Solutrasid, Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 8.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078970/9.

(130096903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SCZ Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 168.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078982/9.

(130097242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.
